



Municipal workers
Services municipaux
Servicios municipales



Dix points clés

Pour des villes équitables et pour un nouvel agenda urbain inclusif

LA POSITION DE L'ISP SUR LA CONFÉRENCE HABITAT III

À propos de l'Internationale des Services Publics

L'Internationale des Services Publics (ISP) est une fédération syndicale internationale. Elle rassemble plus de 20 millions de travailleuses et travailleurs, représentés par 659 syndicats et 152 pays et territoires. Nous nous consacrons à la promotion des services publics de qualité partout dans le monde. Nos membres, dont deux tiers sont des femmes, travaillent dans les services sociaux, la santé, les services municipaux et de la communauté, l'administration centrale et les services de distribution tels que l'eau et l'électricité. L'ISP est membre du Trade Union and Workers UN Major Group et de la General Assembly of Partners (GAP) d'Habitat III. À ce titre, le collège électoral de l'ISP voit en cette conférence un enjeu direct majeur et souhaite faire passer plusieurs messages d'importance.

À propos de ces 10 points clés

Les 10 points clés détaillés dans les pages suivantes expriment les priorités de l'ISP quant au nouvel agenda urbain et s'appuient sur les fondamentaux suivants :

- La création d'opportunités de travail décent pour tous comme condition préalable à l'intégration socioéconomique urbaine et au développement économique local ;
- Un accès universel et un investissement public dans les services publics essentiels tels que l'eau, l'énergie, la santé, les transports, la gestion des déchets, les services sociaux, l'éducation, etc. ;
- La protection des espaces publics et biens communs contre la privatisation et l'embourgeoisement urbain ;
- L'intégration de clauses de travail et de clauses environnementales dans les marchés publics, et la transparence et la publication des contrats publics ;
- L'autonomisation des gouvernements locaux ;
- Des conditions de travail et de vie décentes et le développement des capacités pour les employés municipaux et du secteur public qui devront être ajoutées au nouvel agenda urbain ;
- Une approche intégrée visant à lutter contre la corruption ;
- Une justice fiscale pour les gouvernements locaux et les communautés ;
- Le droit au logement pour tous ;
- La nécessité pour les gouvernements nationaux de garantir une cohérence des politiques entre un nouvel agenda urbain inclusif et leurs politiques commerciales et d'imposition.

L'ISP presse les gouvernements nationaux et locaux, les Nations Unies, les travailleurs, les fédérations et confédérations syndicales ainsi que toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en forme et la construction des villes du futur, de défendre ces 10 points dans la version finale du texte qui naîtra à l'issue de la conférence Habitat III et de les soutenir jusqu'à leur mise en place.

1) La création d'opportunités de travail décent pour tous les travailleurs dans les villes et les communautés locales doit être placée au coeur du nouvel agenda urbain.

Si les programmes de développement économique urbain et gouvernemental à l'échelle des villes ont pour but de favoriser l'intégration socioéconomique et les moyens de subsistance durables, alors ils doivent être ancrés dans la partie Travail Décent¹ et s'articuler autour des travailleurs. Ils doivent plus particulièrement se concentrer sur l'intégration des travailleurs potentiellement vulnérables, notamment les femmes, les personnes âgées, les jeunes, les travailleurs informels, précaires et peu qualifiés, les chômeurs de longue durée, les pauvres actifs, les travailleurs migrants, les communautés indigènes et les groupes LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels et transgenre).

Les travailleurs sont les acteurs qui construisent les villes et les font fonctionner. Pour cela, ils ont besoin d'autonomie, de droits, de protection et de renforcer leurs capacités. Et ce sont des conditions de travail décentes qui le permettent. Tout habitant des villes au-delà de l'âge minimum d'admission à l'emploi est un travailleur ou travailleur potentiel. Et c'est uniquement par la création d'opportunités d'emploi décent à l'échelle locale que les gouvernements nationaux et locaux pourront autonomiser les populations urbaines de façon durable, en libérant leur potentiel à s'élever ainsi que leurs familles pour sortir de la pauvreté et combler ce fossé d'inégalités urbaines, tout en contribuant au développement économique local, aux services publics essentiels et aux systèmes de protection sociale. Le déficit de travail décent joue également rôle majeur dans l'échec de nombreuses politiques urbaines et projets de développement immobilier. En effet, les individus ne peuvent se permettre de vivre en ville où ils ne gagnent pas leur vie et se retranchent dans des banlieues et des bidonvilles où les populations sont majoritairement à faible revenu et isolées. La mise en place de l'Agenda pour le travail décent de l'OIT à l'échelle locale et urbaine implique la création d'opportunités d'emploi pour tous les travailleurs urbains, encouragée par des politiques actives de marché du travail et l'amélioration des conditions de travail existantes, plus particulièrement pour les travailleurs des économies pauvres et informelles. Ces opportunités d'emploi doivent respecter les droits fondamentaux humains et du travail et garantir :

- Ñ Une égalité de traitement et la non-discrimination au travail ;
- Ñ Des normes adaptées en matière de sécurité et de santé au travail ;
- Ñ Un accès universel à la protection sociale ;
- Ñ Des mesures efficaces visant à faciliter la transition emploi informel/emploi formel ;
- Ñ L'accès à vie à l'éducation, à la formation professionnelle et aux opportunités de développement des qualifications ;
- Ñ Un salaire acceptable et des moyens de subsistance durables.

¹Selon l'Organisation Internationale du Travail, la notion de travail décent implique l'opportunité de trouver un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes. » La notion de travail décent trouve ses racines dans les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) dont sont extraits quatre piliers : (1) normes et droits, (2) création d'emplois et développement des entreprises, (3) protection sociale et (4) dialogue social. L'OIT précise dans sa définition, que le travail peut être qualifié de décent tant qu'il répond aux 8 Conventions fondamentales de l'OIT qui sont : la liberté d'association et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87) ; le Droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n° 98) ; la Convention sur le travail forcé, 1930 (n° 29) ; la Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957 (n° 105) ; la Convention sur l'âge minimum, 1973 (n° 138) ; la Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182) ; la Convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (n° 100) ; et la Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 (n° 111).

2) Les services essentiels et les infrastructures doivent être publics, accessibles à tous et responsables démocratiquement vis-à-vis des communautés locales.

L'accès universel aux services publics essentiels influence sérieusement l'égalité au sein des populations urbaines. Il est également intrinsèquement lié au respect des droits de l'homme. C'est sur ces services publics que peuvent s'appuyer les Objectifs de Développement Durable (ODD)². Les services publics essentiels comprennent : l'eau, l'énergie à prix abordable, l'assainissement, la gestion des déchets, les soins de santé, l'éducation, les services sociaux (par ex. la prise en charge des enfants et des seniors, les logements sociaux), la sécurité publique (police municipale), les services d'urgence (pompiers, services médicaux d'urgence), les services culturels (par ex. les bibliothèques, les musées), les espaces publics (par ex. les parcs) et la gestion des ressources naturelles. Ce rôle des services publics accessibles, abordables et de qualité est indispensable à la création de villes inclusives et durables, ainsi qu'à la réduction des inégalités en zones urbaines.

Ces services publics essentiels doivent rester dans le domaine public. Lorsque la dynamique de marché et l'optimisation des bénéfices gouvernent la mise en place des services publics essentiels, les objectifs de durabilité sociaux et environnementaux dont les institutions publiques sont garantes sont faussés et ne peuvent plus être atteints. Les ressources publiques et biens communs sont alors mis en danger, la transparence et la surveillance civique démocratique sont affaiblies et les coûts sociaux et économiques globaux sont plus lourds pour la communauté. Il n'a pas encore été prouvé que le secteur privé était plus efficace que le secteur public. En réalité, ce dernier l'est tout autant, voir plus. On retrouve ces affirmations dans les analyses documentaires d'études économiques et l'expérience les confirme. C'est un constat fréquent dans toute forme de privatisation, qu'il s'agisse de la vente ponctuelle d'actifs, d'externalisation ou de concession ou encore de partenariats public-privé (PPP)³. La remunicipalisation, les partenariats public-public et la coopération intercommunale constituent des alternatives efficaces aux partenariats public-privé (PPP).

3) Le nouvel agenda urbain doit inclure des dispositions visant à protéger l'espace public urbain, les ressources et territoires naturels, et à développer des systèmes de transport durables et efficaces.

À l'instar des services publics et biens communs, la préservation, l'accessibilité et la protection de l'espace public en zones urbaines jouent un rôle majeur dans l'égalité au sein des populations urbaines et sont intrinsèquement liées à la jouissance des droits de l'homme. Elles conditionnent également le caractère inclusif, résistant et durable des villes, tout comme la démocratie participative et l'autonomie civique. C'est uniquement en accédant à des espaces publics adaptés, sûrs, propres et correctement équipés que les individus pourront exercer leurs droits humains à la liberté de rencontre et d'expression et leur droit à un environnement propre, sain et durable. Les espaces publics constituent également un point essentiel dans le développement et l'emploi à l'échelle locale. Ils sont en effet indispensables à l'accès et aux transports, ainsi qu'aux activités économiques telles que les marchés, les commerces de rue, la récupération des déchets, sources de revenus principales des travailleurs vulnérables, notamment les femmes et les travailleurs de l'économie informelle. Les espaces publics urbains, s'ils sont adaptés, contribuent fortement à l'anticipation des tensions sociales et des questions de sécurité généralement

² Page des Nations unies sur les ODD <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

³ PSIRU (2014) *Public and private sector efficiency. A briefing for the EPSU Congress*, May 2014 www.epsu.org/IMG/pdf/PSIRU_efficiency.pdf ; Hall, D. *Why Public-Private Partnerships don't Work. The many advantages of the public alternative*. PSIRU 2015 http://www.world-psi.org/sites/default/files/rapport_eng_56pages_a4_lr.pdf ;

Jomo KS, Chowdhury A., Sharma K., Platz D. *Public-Private Partnerships and the 2030 Agenda for Sustainable Development: Fit for purpose?* UN DESA Working Paper No. 148 ST/ESA/2016/DWP/148, February 2016 <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2288desaworkingpaper148.pdf>

liées à la ségrégation sociale, à l'embourgeoisement du marché, à la marginalisation sociale et à la prolifération des ghettos et bidonvilles urbains.

L'accès aux territoires publics urbains pour l'agriculture urbaine participative s'avère également indispensable à la création de villes inclusives et durables, ainsi qu'à l'accès à la nourriture en zones urbaines. Le patrimoine urbain et les ressources culturelles doivent être protégés de la privatisation et préservés pour les générations à venir par le biais de politiques adaptées. Leur accessibilité doit toutefois être maintenue, car ce sont de véritables facteurs d'intégration et de participation sociales. Le système de transport durable, accessible, partagé et respectueux de l'environnement est une condition au renforcement de la connectivité socioéconomique et la dynamique culturelle typiques des espaces publics urbains. Il contribue également à la qualité de l'air, à la sécurité, à l'emploi et à l'activité.

Le nouvel agenda urbain peut parvenir à cela en empruntant les moyens suivants :

- Suspension de la privatisation et de la commercialisation des espaces publics et biens communs (par ex. construction d'une enceinte de projets immobiliers autour des espaces publics, ou application d'une taxe privée pour accéder à un parc) grâce à des cadres légaux ajustés ;
- Obligation pour les autorités locales et municipales de fournir et d'investir dans des espaces publics adaptés, équitablement répartis et ouverts à tous dans leur plan d'urbanisation, et prévoyant notamment l'accès clairement signalé et bien organisé des transports publics, des piétons, des cyclistes et des livreurs.
- Encouragement, promotion et investissement dans des approches participatives et favorisant l'égalité des genres pour l'identification, l'utilisation et l'amélioration des espaces publics (ex. : amélioration des bidonvilles, jardins potagers urbains et terrains).
- Investissement et promotion de systèmes de transport durables, sûrs, partagés, respectueux de l'environnement et favorisant l'égalité des genres.

4) Le marché public du nouvel agenda urbain doit être responsable et fiable d'un point de vue social et environnemental

Les gouvernements locaux et les municipalités comptent parmi les clients les plus importants du secteur du bâtiment. Ils peuvent donc être acteurs du changement et jouer un rôle dans la création de villes justes et inclusives. Le secteur public dispose d'un potentiel impressionnant. Il peut s'appuyer sur ses politiques de développement des infrastructures et bâtiments et accroître son pouvoir pour exiger le respect des normes sociales, environnementales et de travail de la part de ses constructeurs et fournisseurs, et encourager le travail décent et les pratiques d'externalisation locale durables.

Le marché public du nouvel agenda urbain doit se fixer comme objectif le développement économique, social et environnemental local. Il ne doit pas s'arrêter aux questions financières. Les gouvernements locaux et les municipalités doivent user de leur pouvoir d'achat pour poser des conditions sociales et définir des clauses de travail dans leurs politiques de marché public, dans le respect de la Convention 94 de l'OIT⁴ et qui comprennent : des références explicites à l'égalité de traitement et des conditions pour tous les travailleurs sur les sites de construction, quels que soient leur origine et leur statut ; des accords d'emplois formels obligatoires ; des normes et qualifications sur les questions de santé et de sécurité ; ainsi qu'une chaîne de responsabilité sur l'intégralité du processus de sous-traitance. Les détails des contrats publics doivent être rendus publics et accessibles à tous afin de permettre surveillance et évaluation. Plusieurs municipalités ont déjà adopté de telles pratiques⁵ pouvant servir de référence pour le nouvel agenda urbain.

⁴ Convention de l'OIT sur les clauses de travail (contrats publics), 1949 (n° 94)

⁵ Les recommandations du projet Respiro initié par l'ICLEI : L'achat socialement responsable dans la construction <http://www.respiro-project.eu/> peuvent servir d'exemple.

5) Les gouvernements locaux doivent être reconnus et autonomes dans la réalisation d'un nouvel agenda urbain inclusif

Les gouvernements locaux sont en première ligne pour l'introduction et la mise en place des politiques urbaines et locales innovantes et inclusives, ainsi que pour la mise en place de cadres généraux tels que le Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe, l'Accord de Paris sur le Changement Climatique, les Objectifs de Développement Durable (ODD) et le nouvel agenda urbain. Il est donc essentiel d'assurer l'autonomie politique, fiscale et administrative des villes, des municipalités, des régions et autres entités gouvernementales locales, acteurs clés en première ligne dans le développement urbain durable et les systèmes de gestion du risque urbain et des crises.

Les autorités locales jouent également un rôle critique dans toutes les questions portant sur l'inclusion sociale, la création d'un travail décent, les droits des travailleurs et les conditions de travail. Elles sont également indispensables dans l'intégration des travailleurs de l'économie informelle dans l'économie formelle. Les gouvernements locaux ont donc besoin d'autonomie pour mettre en place l'agenda du travail décent à l'échelle locale, notamment pour les questions d'inspection du travail, des politiques locales du marché du travail actif et de la participation des travailleurs dans la démocratie locale et la prise de décision. En outre, les municipalités ne doivent pas se voir imposer de mandats non financés. Le principe de subsidiarité doit s'accompagner d'un financement adapté et durable qui ne dépend pas des caprices de la vie politique.

6) Les employés municipaux et du secteur public doivent bénéficier de conditions de travail et de vie décentes. Ils doivent pouvoir développer leurs capacités et leurs compétences pour que le nouvel agenda urbain puisse être mis en place.

Les gouvernements locaux ne sont pas des entités abstraites. Ils sont constitués de personnes qui travaillent et seul un personnel municipal et administratif local qualifié et bien formé, travaillant et vivant dans des conditions décentes, et ayant accès à des ressources adaptées, peut durablement offrir des services publics de qualité aux communautés auxquelles il se consacre et réussir à relever les nombreux défis liés à l'urbanisation rapide. Si les représentants élus des gouvernements locaux changent au rythme des cycles politiques, les professionnels des services publics conservent souvent leur poste et leur travail est indispensable à la mise en place d'une politique urbaine dans la continuité, la cohérence et la durabilité à long terme. Il est donc essentiel que le nouvel agenda urbain protège et encourage le droit des travailleurs des gouvernements locaux à s'organiser et négocier collectivement⁶ (selon la [Convention 151 de l'OIT sur les relations de travail dans la fonction publique](#)) et à ne pas se voir menacés de licenciement abusif. Il doit également soutenir les mesures visant à développer leurs capacités et promouvoir la professionnalisation de sorte que ces travailleurs puissent développer et mettre en place des solutions innovantes et constructives dans le but de rendre les villes socialement inclusives, durables et sûres.

7) La mise en place du nouvel agenda urbain nécessite une approche intégrée de la corruption

Des réglementations et des mesures cohérentes, efficaces et applicables doivent être mises en place, s'adressant à tous les acteurs et parties prenantes, pour empêcher et mettre un terme à la corruption et

⁶Selon la convention fondamentale de l'OIT sur la liberté d'association et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87) ; le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n° 98).

aux pratiques non éthiques dans le cadre de la mise en place du nouvel agenda urbain, à l'échelle nationale comme à l'échelle locale, notamment des procédures de marché public dont les données et les contrats devraient être rendus publics et accessibles dans un souci de transparence, de responsabilité et d'évaluation. Elles doivent comprendre des mesures adaptées et sanctions proportionnées et dissuasives, la saisie publique des profits et gains obtenus par le biais de corruption et pratiques non éthiques et la protection des lanceurs d'alerte, leurs familles et leurs communautés contre les représailles et les attaques.

8) Le financement durable du nouvel agenda urbain implique une justice fiscale pour les communautés locales

Le nouvel agenda urbain implique un financement public durable qui comprend le paiement d'une grande partie des charges par le secteur privé (y compris les entreprises multinationales implantées dans ou sous-traitant dans la juridiction des gouvernements locaux et régionaux compétents), qui doit payer des impôts aux communautés dans lesquelles ces entreprises sont implantées et génèrent des bénéfices. Les autorités des gouvernements locaux doivent être impliquées dans la politique d'imposition de sorte qu'elles puissent garantir des accords équitables avec les entreprises locales et internationales et les investisseurs, et exercer leur droit d'intervenir directement dans l'établissement de retours équitables pour les communautés locales en termes de revenus fiscaux, de création de travail décent, de transfert de technologie propre, de réinvestissement des bénéfices, de tarification juste des produits, des clauses de règlement des litiges non abusifs et de protection des services publics offerts aux populations.

9) Des solutions équitables qui défendent le droit au logement doivent être trouvées pour remédier à la pénurie généralisée de logements sociaux

Lorsque l'embourgeoisement et la spéculation immobilière, les logements sociaux misérables, les politiques d'intégration insuffisantes et la privatisation de la commercialisation des espaces publics en zones urbaines sont assortis d'exclusion socioéconomique et évictions forcées, ils forment un mélange explosif qui pousse les communautés vulnérables en marge des villes et donne naissance à des ghettos et des bidonvilles urbains. Ces quartiers informels, victimes de la ségrégation sociale, reproduisent l'inégalité socioéconomique, créant ainsi un cercle vicieux difficile à briser d'emplois informels ou de travail dans l'économie informelle, qui perpétue à son tour la pauvreté intergénérationnelle, l'illettrisme, le manque de qualification et d'éducation, et met en danger la santé et la sécurité publiques. Les bidonvilles sont également les zones urbaines les plus touchées par les catastrophes et les phénomènes climatiques extrêmes. Ce sont souvent ces mêmes travailleurs qui tous les jours construisent et servent les villes (par ex. les éboueurs, les ouvriers du bâtiment, les conducteurs de bus, les enseignants, les infirmières, etc.) qui ne peuvent s'offrir un logement proche de leur lieu de travail et qui doivent passer de longues heures dans les transports qui leur coûtent très cher.

Le manque de logements sociaux et les questions économiques laissées en suspens quant aux quartiers informels constituent une menace importante vis-à-vis des villes justes et du nouvel agenda urbain inclusif. Ce qu'il faut sans délai, c'est une solution complète et équitable qui défende le droit au logement et comprenne la réglementation efficace du marché immobilier ainsi qu'une réforme équitable des territoires, des logements sociaux adaptés et durables pour les habitants à faibles revenus et autres groupes de population vulnérables, ainsi que la fin des évictions forcées. L'effort doit être coordonné pour mobiliser les ressources des gouvernements locaux, régionaux et nationaux et identifier les solutions durables, notamment des coopératives de crédit et du bâtiment, visant à financer le développement de logements adaptés et abordables et la rénovation participative des bidonvilles. Il convient d'encourager l'emploi de matériaux locaux durables, recyclables dans le respect de l'environnement et renouvelables, associés à des technologies peu gourmandes en énergie, pour la rénovation des logements sociaux

existants et dans tout nouveau complexe de ce type, afin de réduire les émissions de carbone et pousser plus loin encore le respect de l'environnement dans les processus de production et de mise au rebut.

10) Les gouvernements nationaux jouent un rôle essentiel dans la définition d'un cadre réglementaire propice et la cohérence des politiques relatives aux villes justes et indispensable à la mise en place d'un nouvel agenda urbain inclusif

Les gouvernements nationaux ont un rôle majeur à jouer et une grande responsabilité. Ils doivent veiller à ce que les gouvernements locaux et les communautés locales disposent de moyens suffisants pour construire des villes justes et mettre en place un nouvel agenda urbain inclusif, qui s'appuie sur la création d'opportunités de travail décent pour tous. Ils peuvent créer un environnement propice pour que les gouvernements locaux puissent prospérer en définissant un cadre de politique nationale axée sur les principes suivants :

- Décentralisation aux gouvernements locaux dans les zones réglementées pour lesquelles les habitants trouvent des intérêts directs et devraient avoir l'opportunité de s'exprimer par le biais d'une démocratie participative.
- Subsidiarité dans la perception des impôts pour financer les infrastructures et les services publics locaux, de sorte que les fruits de la croissance locale et du développement économique soient réinvestis dans l'économie locale.
- Cadres nationaux destinés à la réglementation des relations de travail dans le secteur public, basés sur les principes du travail décent et la Convention 151 de l'OIT, ainsi que des pratiques encourageant les bonnes relations de travail à l'échelle du gouvernement local.
- Cohérence des politiques, approches collaboratives et d'encouragement vis-à-vis du gouvernement local, plus particulièrement en ce qui concerne les défis courants et globaux (comme la migration, la protection de l'environnement, le changement climatique, les catastrophes).

Les gouvernements nationaux sont également responsables de la cohérence des politiques entre le nouvel agenda urbain et le cadre des politiques fiscales et commerciales générales par les moyens suivants :

- Soutien à l'initiative de réforme du système d'imposition international⁷ pour adopter un système de coopération internationale équitable et complet en matière fiscale afin de redresser les programmes complexes des montages financiers et évasions fiscales mis au point par les entreprises multinationales et les investisseurs internationaux qui épuisent les ressources indispensables dont les gouvernements locaux et nationaux ont besoin pour aider leurs communautés
- Retrait des négociations sur les accords commerciaux qui :
 - contraignent la souveraineté des gouvernements locaux et nationaux et leur pouvoir réglementaire pour favoriser entreprises et sociétés ;
 - autorisent les entreprises étrangères à défier les réglementations des gouvernements locaux et leurs actions en octroyant le droit de réclamer des compensations dans des domaines tels que le zonage, les licences pour vente d'alcool, le traitement des déchets et autres ; et
 - limitent leur capacité à investir dans les services publics tels que le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) et le Partenariat transpacifique (TPP) ou encore l'Accord sur le commerce des services (ACS). Ces accords commerciaux compromettent les efforts de développement durable. En effet, leurs mécanismes intégrés de règlement des différends limitent la possibilité pour les responsables politiques locaux et nationaux d'adopter ou de revoir des

⁷[Déclaration 2015 de la Commission indépendante pour la réforme de l'impôt international sur les sociétés \(ICRICT\)](#)

décisions visant des objectifs d'intérêt public comme le social ou l'environnement dans l'intérêt de leurs communautés.

Pour en savoir plus et consulter les ressources :

Internationale des Services Publics (ISP)

45, avenue Voltaire - 01210 Ferney-Voltaire - FRANCE

Tél. : +33 4 50 40 11 66

municipal@world-psi.org

www.world-psi.org